

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.059

L'An deux Mille Onze, le 11 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 mars 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 mars 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par M. MERLE
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
Mme ROY représentée par M. GIRAUD
M. SERVIT représenté par Mme LECOMTE

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DE
L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE CHARENTE-MARITIME (C.A.U.E. 17)

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Suite à l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire par la ville de Royan, le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17) a proposé à la Ville de ROYAN de réaliser des affiches et brochures visant à sensibiliser les Royannais à l'intérêt de conserver ou retrouver différents détails constituant l'architecture singulière et le paysage urbain particulier de leur ville.

Cette opération, menée conjointement avec la Direction Régionale des Affaires culturelles, représente un coût prévisionnel de 24 500 €

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17), d'un montant de 5 000,00 € pour la réalisation d'affiches et de brochures, visant à sensibiliser les royannais à l'intérêt de conserver ou retrouver différents détails constituant l'architecture singulière et le paysage urbain particulier de leur ville.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574, fonction 30, du budget de l'exercice 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 mars 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD